

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 23354
Numéro SIREN : 842 613 085
Nom ou dénomination : A PINCH OF SOUL

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt 117095



2014718001



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A PINCH OF SOUL

Numéro RCS : 842 613 085

Numéro Gestion : 2018B23354

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 231 R SAINT HONORE
75001 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R117095 (2020 147180)

Date du Dépôt : 12/11/2020

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 30/06/2020
:

Décision 1 : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

fait à Paris, le 12 novembre 2020

EG 30/06/2020 BT

A PINCH OF SOUL
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 231 rue Saint-Honoré
75001 PARIS
RCS PARIS 842 613 085

J8B23354

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

12 NOV. 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

Sous le N° :

R117095

L'an deux mille vingt et le trente juin à dix-neuf heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Stéphane CROCE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions émises par la Société.

III A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2020, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Compte tenu du rejet de la quatrième résolution et de la décision de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

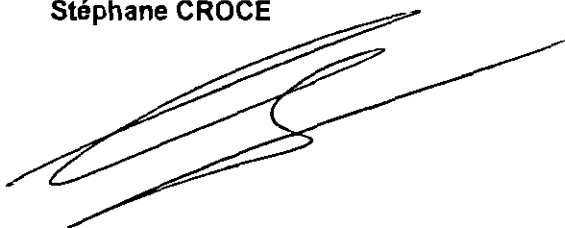
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

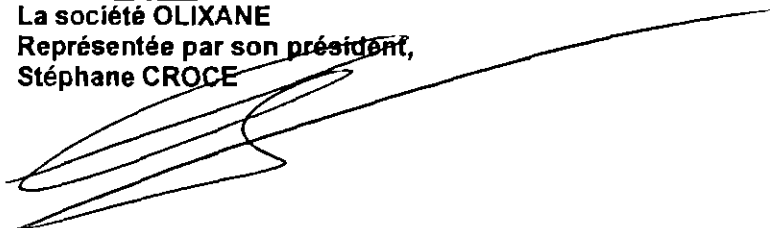
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le président :
Stéphane CROCE



Les associés :
La société OLIXANE
Représentée par son président,
Stéphane CROCE



La société LENA SMART
Représentée par sa présidente,
Magdalena NIEMENTOWSKI

